



**LEGENDE**

UC1 : Zone urbaine, centralité de Maure-de-Bretagne
UC2 : Zone urbaine, centralité de Campel
UB : Zone urbaine agglomérée
UM : Zone urbaine mixte
UH : Zone urbaine de hameaux
UL : Zone urbaine d'équipements et de loisirs
UI : Zone d'activités économiques
IAUB : Zone à urbaniser
IAUM : Zone à urbaniser mixte
IAUL : Zone à urbaniser de loisirs
N : Zone naturelle
NL : Zone naturelle de loisirs
NC : Zone naturelle de carrière
A : Zone agricole
AN : Zone agricole non artificialisée
AL : Zone agricole à vocation économique, touristique ou de loisir (STECA)

**Prescriptions surfaciques**

- Emplacement réservé
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU
- ★ Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU et pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11 du CU
- Boisements à conserver au titre du L151-23 du CU
- Marge de recul autour des routes départementales
- Secteur de carrières anciennes ou en cours d'exploitation
- Zone humide protégée au titre du L151-23 du CU

**Prescriptions linéaires**

- Cintre verte à créer au titre du L151-38
- Liaisons douces à créer au titre du L151-38
- Haies ou alignements d'arbres à protéger pour leurs valeurs paysagères au titre du L151-23
- Linéaires commerciaux protégés au titre du L151-16
- Cours d'eau et berges à protéger au titre du L151-23

**Prescriptions ponctuelles**

- Petit patrimoine (calvaire, four, etc.) à protéger au titre de l'article L151-19
- Arbre à protéger pour sa valeur écologique et/ou paysagère au titre du L151-23

**Informations surfaciques**

- Plan d'eau
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Immeuble classé ou inscrit générant un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques

**Informations linéaires**

- Cours d'eau busé ou principe d'écoulement
- Routes départementales engendrant une marge de recul

Tableau des emplacements réservés

N° LIBELLE	SURFACE (m²)	BENEFICIAIRE
5 Creation d'une voie	983	Commune
3 Creation d'une voie	1693	Commune
2 Creation d'une voie piétonne	206	Commune
6 Extension du cimetière, aménagement d'un espace vert de loisirs	2080	Commune
4 Creation d'une voie de desserte future	2529	Commune
1 Creation d'une zone verte tampon (5 m de large)	3191	Commune
7 Gestion des eaux pluviales	2626	Commune

Vallons de Haute-Bretagne Communauté  
Département d'Ille et Vilaine

## COMMUNE DE VAL D'ANAST



### PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt : 09/01/2023
Enquête publique du 28/04/2023 au 03/06/2023
Approbation : 04/09/2023

#### 3.2.1 Règlement graphique Zonage et prescriptions

Planche  
Campel

1:1 200